



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/989
17 septembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DES NATIONS UNIES EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 20 de la résolution 1247 (1999) du Conseil de sécurité en date du 18 juin 1999. Il résume les activités menées par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) depuis mon rapport du 11 juin 1999 (S/1999/670) et donne un aperçu de celles menées par les organismes des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine au cours de la même période.

2. La MINUBH est dirigée par mon Représentant spécial et Coordinateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, Jacques Paul Klein (États-Unis d'Amérique), qui a succédé à Elisabeth Rehn (Finlande) le 2 août. Le Groupe international de police continue d'être dirigé par le Commissaire Detlef Buwitt (Allemagne). Je saisis cette occasion de remercier Mme Elisabeth Rehn pour la façon exceptionnelle dont elle a dirigé la Mission et pour son dévouement aussi bien à l'égard des Nations Unies que du peuple de Bosnie-Herzégovine durant les 18 mois de son affectation.

3. Le Groupe international de police conserve un effectif autorisé de 2 057 personnes. Cependant, en raison du redéploiement à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et de la relève des officiers de police, les effectifs actuels du Groupe international de police sont de 1 691 personnes (voir annexe).

II. CONTRIBUTION DES NATIONS UNIES À LA MISE EN OEUVRE DE LA PAIX

4. Le travail de la MINUBH et des Nations Unies dans leur ensemble demeure un élément essentiel des efforts internationaux déployés pour établir une paix durable en Bosnie-Herzégovine. Les activités des Nations Unies visent à établir un état de droit dans le pays par une restructuration de la police et une surveillance du fonctionnement de l'appareil judiciaire, ainsi que par la mise en place d'une administration de qualité et d'une société civile, l'encouragement de la reprise économique et du renouveau social, la couverture des besoins humanitaires et la création d'un climat propice au retour des réfugiés et des personnes déplacées.

5. Le rétablissement de conditions normales de sécurité en Bosnie-Herzégovine après la crise du Kosovo a permis de progresser dans l'exécution du mandat de la MINUBH. À la mi-septembre, la MINUBH avait repris ses activités dans toutes les parties de la Republika Srpska.

A. Établissement de l'état de droit

6. Le rôle de la MINUBH consiste à favoriser l'établissement de l'état de droit, notamment en guidant, vérifiant et suivant la restructuration et la réforme des forces de police locale, en améliorant l'action de la police dans la défense des droits de l'homme, en évaluant le fonctionnement du système judiciaire et en contribuant aux efforts de réforme d'ensemble de l'appareil judiciaire coordonnés par le Bureau du Haut Représentant.

Restructuration de la police

7. La restructuration de la police implique une réduction des effectifs, qui sont pléthoriques; il importe aussi de s'assurer que les forces de police rationalisées sont représentatives de la composition ethnique de la communauté qu'elles servent et qu'elles opèrent dans des structures légitimes, transparentes, comptables et compétentes.

8. L'Accord de Bonn-Petersberg (1996), pour la Fédération, et l'Accord-cadre de 1998 sur la restructuration de la police dans la Republika Srpska ont défini la composition ethnique souhaitable ainsi que la limite des effectifs totaux de la police en Bosnie-Herzégovine (11 500 pour la Fédération et 8 500 pour la Republika Srpska). Alors que l'effectif actuel des forces de police est bien inférieur au maximum d'environ 40 000, pour l'ensemble du pays, atteint en 1987, les effectifs actuels dans chacune des deux entités restent mal connus en raison du manque persistant de transparence des organigrammes.

Recrutement des minorités

9. Dans la Republika Srpska, le recrutement de policiers issus des minorités, en dehors de Brcko, a commencé pour de bon, avec un retard considérable, après l'ouverture provisoire de l'École de police de la Republika Srpska, en juillet de cette année. L'École de police a commencé sa première année d'enseignement avec le recrutement de 66 élèves policiers, dont 46 non-Serbes. Même si on tient compte de ceux-ci, la Republika Srpska compte actuellement 182 officiers seulement appartenant aux minorités dans ses effectifs, dont 110 à Brcko et on est donc très loin du premier seuil fixé par l'Accord-cadre, soit 530 policiers issus des groupes minoritaires au 30 juin 1999. Une seconde promotion devrait arriver en octobre. Mon Représentant spécial a écrit au Premier Ministre de la Republika Srpska, M. Dodik, pour lui demander d'intervenir en vue d'une application plus stricte de l'Accord-cadre.

10. Dans la Fédération, les dates limites très ambitieuses retenues pour le recrutement de policiers issus des minorités, qui étaient consignées dans l'Accord de Bonn-Petersberg, sont passées depuis longtemps et les objectifs ne sont toujours pas atteints. La MINUBH s'efforce d'améliorer le recrutement de policiers issus de groupes minoritaires par des initiatives locales et dans le canton 10 (Livno), le premier seuil défini par le plan de recrutement de

policiers appartenant aux minorités, qui a été signé en juin, a été atteint avec le recrutement de 15 Serbes et de 2 Bosniaques qui seront en poste à Drvar, Grahovo et Kupres. Pourtant, l'inauguration du service de police du canton 10 et du canton 8 (Ljubuski) n'a pas été possible car les conditions essentielles relatives à la restructuration et à la réforme de la police n'avaient pas été satisfaites, notamment la formation d'élèves policiers issus des minorités à l'École de police de la Fédération, non plus que l'adoption d'insignes neutres. En outre, ni les cantons de la Fédération et ni le Ministère de l'intérieur de la Fédération n'ont encore élaboré d'arrangements permanents sur le partage des coûts et sur les conditions d'emploi des fonctionnaires de police appartenant aux minorités.

Intégration des forces de police

11. Dans la Fédération, des mesures sont prises pour promouvoir la création de forces de police bien intégrées, en particulier dans les cantons où la population est très mélangée, comme le canton 6 (Bosnie centrale) et le canton 7 (Mostar), où les éléments bosniaques et croates de la police travaillent généralement en parallèle, plutôt qu'ensemble. Le canton 4 (Zenica-Doboj) a enfin commencé à se doter de forces de police qui formellement travaillent ensemble, dans 11 des 12 services de police. L'intégration du douzième, à Maglaj, est retardée dans l'attente du règlement du différend frontalier ancien dans le triangle Zepce-Zavidovici-Maglaj. Le canton 7 (Mostar) a pris des mesures concrètes au moins pour unifier ses services du Ministère de l'intérieur en installant son personnel croate dans les locaux du Ministère. Cependant, on peut s'attendre à ce que les forces de police bosno-croates, là où elles existent, doivent être suivies de près et guidées avec soin avant qu'elles ne commencent à fonctionner comme une force de police authentiquement unifiée. Il faut aussi garder à l'esprit que le pourcentage des policiers serbes dans les forces de police de la Fédération demeure négligeable. Il en va de même dans la Republika Srpska où il n'y a pratiquement pas d'officiers de police non serbes en dehors de Brcko et de l'École de police.

Services spéciaux de police et unité antiterroriste

12. En juin, la MINUBH a pris conscience du fait que le Ministère de l'intérieur de la Republika Srpska avait illégalement intégré 134 membres de l'ancienne brigade de police antiterroriste dans ses services de police civile, sans l'autorisation du Groupe international de police, qui a donné pour instructions que ces policiers ne soient affectés qu'à des tâches administratives, jusqu'à ce qu'ils satisfassent les critères de certification provisoire appliqués par le Groupe international de police. Le déploiement provisoire de 78 membres des forces régulières de police a été approuvé après une sélection attentive effectuée par le Groupe. Les membres de la brigade de police antiterroriste qui ne remplissaient pas ces critères d'intégration dans la police régulière demeurent, comme l'ensemble de la brigade, sous le contrôle de la Force de stabilisation multinationale (SFOR) et doivent être démobilisés.

13. L'Unité antiterroriste du Ministère de l'intérieur de la Fédération continue à suivre une formation spéciale dispensée par le Groupe international de police et à se soumettre à des procédures de sélection surveillées par lui. Après une année de négociations, aucun progrès n'a été fait dans l'unification

de cette unité, qui demeure ethniquement divisée. L'effectif total doit être réduit de 242 à 123. Cependant, jusqu'à présent, 43 des 156 membres de cette unité ont passé avec succès les tests de sélection exigés par le Groupe international de police. Les efforts faits pour réduire les effectifs de cette unité dépendent de la réorganisation et du redéploiement des postes au Ministère de l'intérieur de la Fédération. Au niveau cantonal, les unités de soutien policier accomplissent certaines des tâches qui relèveraient normalement d'une unité antiterroriste. Le Groupe international de police travaille avec ces unités dans huit cantons et suit l'établissement d'unités de même nature dans les deux autres.

Police des frontières

14. La MINUBH coopère étroitement avec le Bureau du Haut Représentant afin d'établir en Bosnie-Herzégovine un service de la police des frontières, indispensable pour l'acquisition de l'identité étatique et pour enrayer la circulation illégale de biens et de services, qui alimente les profits de la criminalité organisée et entraîne une perte de recettes publiques. Un groupe de travail de la police des frontières créé par la présidence commune de la Bosnie-Herzégovine s'est réuni pour examiner la législation et les mesures nécessaires. Des plans ont été élaborés pour organiser une formation spécialisée à l'intention des policiers de l'actuel service de la police des frontières et pour les intégrer dans le nouveau service commun de façon à déployer un contingent de policiers des frontières avant la date limite du 1er octobre 1999 fixée par la Conférence de mise en oeuvre de la paix de Madrid (voir S/1999/492, annexe). Quand il aura été constitué, le Service de la police des frontières sera une force pluriethnique composée de policiers des deux entités, pris essentiellement parmi les policiers actuellement en service. Cela aidera à réduire les effectifs de police dans les deux entités. Un important appui extérieur et intérieur sera nécessaire pour garantir la bonne exécution de ce projet.

Police judiciaire

15. Pour améliorer la sécurité des officiers de police judiciaire, la sûreté des locaux des tribunaux et celle des documents eux-mêmes, ainsi que pour appliquer les décisions de justice, le Groupe international de police et le programme d'évaluation du système judiciaire de la MINUBH ont pris l'initiative d'instituer un service de police judiciaire de la Fédération, composé de 351 policiers. À l'heure actuelle, 127 officiers de police judiciaire sont en service actif dans les cantons 3 (Tuzla-Podrinje), 8 et 9 (Sarajevo). Les règles opérationnelles et légales de recrutement de 157 autres policiers pour les cantons 1 (Una-Sana), 4, 6 et 10 sont actuellement arrêtées, le déploiement étant prévu à la fin de l'année. Le recrutement de policiers pour les cantons restants suivra l'an prochain et devrait se faire par transfert de policiers en service actuellement ailleurs. La MINUBH se propose de faire en sorte que cette police judiciaire réponde aux besoins essentiels de sécurité des tribunaux, car la confiance dans l'impartialité des forces de police régulières n'est pas encore acquise.

Réforme de la police

16. Par des activités de surveillance, de conseil et de formation, le Groupe international de police aide les forces de police locale à acquérir progressivement une compétence conforme aux normes internationales. La surveillance est faite par des patrouilles indépendantes et communes. Les méthodes de contrôle telles que les inspections et les audits des postes et procédures de police sont l'occasion pour le Groupe international de police de dispenser des conseils et une formation bien adaptée.

Surveillance des activités de police

17. Pour s'assurer du respect des règles d'utilisation et d'entreposage des armes, le Groupe international de police continue à faire des inspections dans les postes de police. Entre le 26 mai et le 25 août, le Groupe international de police a fait 189 inspections des armes (99 dans la Republika Srpska et 90 dans la Fédération, dont 61 avec l'aide de la SFOR. Neuf inspections, en Republika Srpska, et cinq, dans la Fédération, ont conduit à la confiscation ou à la remise d'armes, de munitions ou d'explosifs; parmi les armes ainsi récupérées figuraient 56 armes du type fusil, 2 lance-roquettes, 11 lance-grenades, 25 mines, 118 grenades à main, 6 grenades à fusil, 1,7 kilogramme d'explosifs et 3 853 cartouches. Les patrouilles du Groupe international de police continue à surveiller le comportement de la police locale dans les villes et dans les campagnes pour assurer la liberté de mouvement et la sécurité dans les zones où rentrent les réfugiés.

Conseils

18. Durant la période examinée, le programme de services consultatifs du Groupe international de police s'est poursuivi rigoureusement, par le codéploiement, à tous les niveaux de commandement et aux niveaux fonctionnels, aussi bien dans l'organigramme de la police de la Fédération que dans celui de la Republika Srpska. Le Groupe international de police a sélectionné 800 postes pour un codéploiement, afin de dispenser des avis sur la gestion, le fonctionnement et les questions spécialisées à l'intention des policiers locaux. Aux niveaux des cantons (dans la Fédération) et des centres de la sécurité publique (en Republika Srpska), des fonctionnaires des affaires civiles apportent un appui politique au conseiller du Groupe international de police sur les questions relatives à la réforme de la police locale. En septembre, des fonctionnaires chargés des affaires civiles ont également été déployés, au niveau politique, aux côtés des responsables locaux des ministères de l'intérieur des deux entités.

Formation

19. Tous les policiers locaux devront avoir achevé, avant la fin de l'année 1999, le stage sur la dignité de la personne humaine et le stage de transition administrés par le GIP. Quand celui-ci ne dispensera plus cette formation de base, la tâche de former les élèves agents de police, y compris ceux qui sont issus de minorités ethniques, sera confiée aux écoles de police de la Fédération de la Republika Srpska. Le GIP contrôle le processus de sélection des élèves, apporte son concours pour l'enseignement et la formation sur le

terrain et passe en revue les programmes et les méthodes d'enseignement. On s'efforce actuellement d'accroître la capacité des deux écoles de police. Le prochain contingent d'élèves issus de groupes minoritaires devrait être admis à l'École de police de la Republika Srpska en octobre 1999 et à l'École de police de la Fédération en novembre 1999. Pour affermir la légitimité et favoriser le développement des écoles de police de Bosnie-Herzégovine, le GIP ne reconnaîtra plus, à compter du 1er septembre, la formation de base dispensée hors du pays.

20. Le GIP continue à dispenser aux policiers une formation spécialisée dans divers domaines : contrôle de la circulation routière, maintien de l'ordre public, gestion des incidents critiques et de la criminalité organisée, lutte contre la drogue et dressage des chiens. Un nouveau manuel à l'intention de la police locale en ce qui concerne le contrôle de la circulation routière a été élaboré et la formation a commencé le 13 septembre. Un programme de formation en matière de maintien de l'ordre public et de gestion des incidents critiques a été dispensé dans 8 des 10 cantons de la Fédération et dans certaines parties de la Republika Srpska. Dans les deux entités, la formation visant à lutter contre le crime organisé a été centrée sur l'informatique et l'utilisation des bases de données. La formation en matière de lutte contre la drogue a été accélérée pour ce qui est de la sensibilisation aux problèmes de base et dans le domaine du renseignement. Dans le cadre du projet de services frontaliers, des cours portant sur la contrebande et les stupéfiants ont été mis sur pied. La MINUBH a conçu un nouveau programme de formation avancée destiné aux cadres supérieurs de la police. On met actuellement la dernière main au programme et ce cours sera donné à partir du mois de novembre.

Appui en ce qui concerne la fourniture de matériel

21. La MINUBH rationalise et concentre tout son appui à la police locale de Bosnie-Herzégovine pour éviter les doubles emplois et les chevauchements d'efforts entre les donateurs. La normalisation du matériel est maintenant presque achevée; on a veillé à ce que les besoins fondamentaux de la police soient satisfaits et à ce que le matériel réponde aux mêmes normes dans toute la Bosnie-Herzégovine. Pour assurer un maximum d'efficacité, il est demandé aux donateurs de tenir compte, au niveau de l'aide bilatérale, des priorités établies par la MINUBH en ce qui concerne le matériel et la formation.

22. En juillet, la MINUBH a lancé un appel en faveur du financement du Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance à la police. Cet appel concernait des projets relatifs à l'acquisition de compétences et de matériels indispensables aux écoles de police des deux entités et à un fonds pour la mise en oeuvre de l'Accord. Un montant total de 9,7 millions de dollars des États-Unis a été reçu de l'Allemagne, du Canada, de l'Espagne, de l'Italie, du Japon, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse; il faudrait toutefois encore 38 millions de dollars pour relever le niveau du fonctionnement et améliorer l'efficacité des forces de police locales. Je suis reconnaissant de leur aide aux pays donateurs et heureux de faire savoir que le Gouvernement italien a officiellement annoncé sa décision de verser environ 100 000 deutsche mark au Fonds d'affectation spéciale et que d'autres donateurs ont recommandé à leurs capitales respectives de répondre favorablement à cet appel.

Droits de l'homme et activités de la police

23. La MINUBH continue à enquêter sur un grand nombre d'allégations selon lesquelles le personnel chargé de l'application des lois aurait commis des violations des droits de l'homme. Ces violations sont souvent la conséquence de politiques nationalistes qui ont des répercussions sur la police à tous les niveaux. Il reste impératif que les forces de police des deux entités fassent preuve de plus de transparence et aient l'obligation de rendre davantage de comptes. Dans la Fédération, il faudra, pour professionnaliser l'activité des forces de police, abandonner le système parallèle qui fait que les forces de police bosniaques et bosno-croates appartiennent à des structures distinctes et créer une force de police unifiée au sein de laquelle elles seraient intégrées de manière à constituer une force multiethnique. En Republika Srpska, il est indispensable d'assurer une meilleure représentation ethnique, de procéder à une décentralisation et de faire en sorte que l'activité de la police soit rendue plus transparente et responsable. Dans les deux entités, le bureau des droits de l'homme de la MINUBH a lancé des initiatives tendant à améliorer la marche des institutions et des mécanismes qui influent sur le comportement de la police.

24. Dans le canton 6, sur la base de l'examen opérationnel complet auquel ont procédé le Ministère de l'intérieur et les administrations de police municipales, la MINUBH a élaboré un "plan en trois points" de mesures concrètes en vue de la création d'une force de police professionnelle multiethnique et pleinement intégrée, qui soit à l'abri d'influences extérieures inacceptables. Dans le canton 7, des progrès ont été accomplis, en dépit de certains retards, dans le sens de la mise en oeuvre du "programme d'action de 100 jours" (voir S/1999/670, par. 27). À Stolac, l'unification de la structure de commandement au sein de l'administration de la police est en voie d'achèvement et le département juridico-administratif est en cours d'intégration. Il a maintenant à sa tête un Bosniaque. À Konjic, une inspection de deux semaines effectuée en juillet a permis de déceler des faiblesses dans la structure et le fonctionnement des forces de police en uniforme et des départements juridico-administratifs.

25. Le bureau des droits de l'homme de la MINUBH s'efforce de plus en plus d'améliorer les pratiques de la police en s'attaquant aux problèmes d'une manière concrète. Entre le 1er juin et le 19 août, il a cherché à établir, dans le cadre d'une micro-enquête intensive, si les procédures d'arrestation et de garde à vue suivies par la police dans la Fédération étaient conformes aux dispositions du nouveau Code pénal et Code de procédure pénale de la Fédération et à celles de la Convention européenne des droits de l'homme. Une enquête du même ordre a été effectuée au mois d'août en Republika Srpska. La MINUBH collabore avec les autorités de police des deux entités pour remédier aux faiblesses constatées et mettre le système en conformité avec les normes internationales.

26. S'agissant d'un éventail de questions ayant trait aux droits de l'homme et à l'activité de la police, l'intervention du GIP et du bureau des droits de l'homme de la MINUBH auprès d'institutions chargées de faire respecter la loi a eu des résultats positifs. À la suite de l'assassinat de Knezevic (voir S/1999/670, par. 32), six policiers de la Republika Srpska ont été disqualifiés

par le GIP pour faute professionnelle. Suite à une enquête liée à des allégations de mauvais traitements, qui avait révélé de graves déficiences procédurales et matérielles, la structure et les activités du centre de sécurité publique de Foca font actuellement l'objet d'un examen complet. Une inspection en règle de la prison de Tunjice, à Banja Luka, a révélé des défauts de gestion et des irrégularités dans les procédures administratives; on s'emploie actuellement à remédier à cette situation. Une nouvelle enquête sur l'incident qui s'est produit à Mostar, le 10 février 1997, a amené le tribunal à lancer une enquête judiciaire contre cinq personnes qui jouissaient auparavant de l'impunité.

27. Pour s'assurer que la police respecte les principes démocratiques, le GIP établit des rapports concernant les policiers qui ne s'acquittent pas avec professionnalisme de leurs fonctions. Au vu de tels rapports, la MINUBH disqualifie les agents de police locaux. Entre le 26 mai et le 25 août, 123 rapports de cet ordre ont été établis. Dans 55 cas, il s'agissait de violations graves des obligations professionnelles et d'actes exposant leurs auteurs à des poursuites pénales, dans 53 cas de violations graves et d'actes non susceptibles de poursuites pénales, dans 15 cas, enfin, de délits mineurs. À la suite de ces rapports, 11 policiers ont été disqualifiés par le Commissaire du GIP et l'enquête se poursuit en ce qui concerne les autres.

Traite des femmes

28. La MINUBH et le Haut Commissariat aux droits de l'homme continuent à suivre et à coordonner les enquêtes concernant des allégations de traite de femmes venues d'autres pays. Le 11 juillet, 20 femmes ont été arrêtées au cours d'opérations de police menées dans des bars du canton 6 (Busovaca, Vitez et Novi Travnik); elles ont été accusées par la suite d'avoir enfreint les lois de l'ex-"Herceg-Bosna", dont la MINUBH ne reconnaît pas la validité. Le Représentant spécial a écrit aux autorités cantonales et fédérales pour exiger que toute mesure de déportation soit suspendue jusqu'à nouvel avis. En Republika Srpska, le propriétaire d'un bar de Brcko a été condamné à trois ans de prison pour proxénétisme. Suite à l'intervention de la Mission, l'Organisation internationale pour les migrations a lancé un appel de fonds et organisera le transport de ces femmes pour leur faciliter le retour dans leur pays d'origine.

Réforme de l'appareil judiciaire

29. Par l'intermédiaire de son programme d'évaluation de l'appareil judiciaire, la MINUBH contribue à la mise en place d'un système judiciaire indépendant et efficace dans toute la Bosnie-Herzégovine. Elle rencontre régulièrement les ministres de la justice des deux entités pour veiller à ce que soient levés les obstacles d'ordre politique, technique et institutionnel qui nuisent au fonctionnement de l'appareil judiciaire.

30. Les enquêtes menées par la MINUBH, dans le cadre du programme d'évaluation de l'appareil judiciaire, ont sensibilisé les responsables locaux à l'existence de facteurs politiques qui affectent le fonctionnement de l'appareil judiciaire. Grâce à l'attention portée à l'interprétation de la clause d'immunité que renferme la constitution du canton 1, le règlement de certaines affaires de

corruption est proche. Pour répondre aux nombreuses menaces et mesures d'intimidation dont ont été la cible ou les victimes des membres de l'appareil judiciaire du canton 6, en particulier ceux qui étaient chargés d'affaires délicates, la MINUBH a fait pression sur la police locale pour qu'elle leur assure de meilleurs moyens de sécurité. La mise en évidence de retards dans l'application des décisions des tribunaux a amené à revoir les procédures de mise en oeuvre dans la Fédération, à la suite de quoi les cantons 2 et 3 ont engagé un processus de réforme législative. L'examen du fonctionnement du Bureau du Procureur public municipal de Livno, dans le canton 10, a révélé de nombreux défauts. Dans un rapport qu'elle a rendu public, la MINUBH a fait plusieurs recommandations pour améliorer le fonctionnement de ce bureau. Elle y a aussi fait des recommandations concernant cinq affaires particulièrement graves, notamment l'assassinat d'un couple serbe revenu dans son foyer et les émeutes de Drvar, en avril 1998. On suit actuellement de près l'application de ces recommandations.

31. Au niveau technique, des insuffisances quant à la teneur et aux procédures ont été constatées dans la législation en vigueur, eu égard à l'application de la Convention européenne des droits de l'homme. Le programme d'évaluation de l'appareil judiciaire de la Mission a aussi permis d'identifier des domaines dans lesquels la loi sur les affaires intérieures de la Republika Srpska, y compris certains amendements adoptés en 1999, semblaient contrevenir aux recommandations du Conseil de l'Europe et gêner la restructuration et la réforme de l'appareil policier en Republika Srpska. La MINUBH a transmis au Premier Ministre de la Republika Srpska des propositions qui devraient être étudiées par l'Assemblée nationale. Une action corrective est indispensable si la Bosnie-Herzégovine veut être admise au Conseil de l'Europe.

32. Les travaux réalisés dans le cadre du programme d'évaluation du système judiciaire de la MINUBH ont immédiatement porté fruit en ce qui concerne les aspects administratifs et institutionnels du système judiciaire. L'examen des ressources allouées aux entités et aux cantons a permis de recueillir les fonds nécessaires pour améliorer l'aménagement des tribunaux tant en Republika Srpska que dans la Fédération. Dans le canton 6, la révision des procédures de sélection engagée dans le cadre du programme d'évaluation du système judiciaire de la MINUBH s'est traduite par une augmentation de la diversité ethnique et par une amélioration de la qualité des fonctionnaires. La MINUBH s'est aussi intéressée à la situation déplorable des tribunaux connaissant des infractions mineures, lesquels traitent un nombre d'affaires relativement élevé et constituent une importante source de recettes. Cette action a amené une amélioration du financement de l'activité de ces tribunaux.

Brcko

33. L'annexe à la sentence arbitrale finale relative à la zone de Brcko a été publiée au début du mois d'août. Il y est affirmé que la MINUBH joue un rôle clef dans l'établissement de forces de police et de structures judiciaires unitaires dans le district. Le GIP et le Groupe des affaires civiles de la MINUBH ont fait un important travail préparatoire pour identifier les besoins, d'ordre administratif et opérationnel, en vue de l'établissement d'une force de police unifiée à Brcko. Le programme d'évaluation du système judiciaire a complété les efforts de la police en élaborant une stratégie qui tend

à unifier le système judiciaire et en traçant les grands axes de la nouvelle législation qui sera nécessaire pour mettre en oeuvre ce qui est prévu dans l'annexe. Le travail préparatoire de la Mission a fait que les trois forces de police qui existent actuellement sur le territoire que recouvre le district de Brcko ont commencé, le 6 septembre, à faire des patrouilles conjointes.

Crimes de guerre et violations du droit humanitaire

34. Le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie continue d'exécuter son mandat, qui est de poursuivre les personnes responsables de violations graves du droit international humanitaire. Pendant la période considérée, trois personnes ont été emprisonnées. Des chefs d'accusation avaient été formulés contre deux d'entre elles à leur insu, mais avaient été révélés dans le cas de la troisième. Je saisis cette occasion pour féliciter de leurs efforts la SFOR et le Gouvernement autrichien, qui ont soutenu l'activité du Tribunal en arrêtant ces personnes accusées de crimes de guerre. De telles arrestations constituent un puissant signal, en ce qu'elles montrent que la communauté internationale est bien décidée à faire en sorte qu'au règne de l'impunité et au culte de la vengeance qui prévalaient dans l'ex-Yougoslavie succèdent la légalité et la justice.

B. Création d'un climat favorable au retour des réfugiés et des personnes déplacées

35. L'action que mène la MINUBH pour créer un climat favorable au retour des réfugiés s'inspire d'un concept global de la sécurité. Les activités visant à remédier à la violence exercée contre les rapatriés, à la discrimination administrative et politique, aux restrictions imposées à la liberté de mouvement et aux ravages causés par la prolifération des mines sont complétées par des mesures destinées à répondre aux besoins en nourriture, en abris, et d'autres formes d'assistance. La MINUBH et les organismes des Nations Unies s'efforcent de répondre à ces besoins de manière globale.

36. Un total de 578 667 réfugiés sont rentrés en Bosnie-Herzégovine depuis l'accord de paix de Dayton. Parmi eux, 92 329 personnes sont retournées dans des zones où elles sont en minorité : 81 823 personnes dans la Fédération (21 555 Bosniaques, 39 155 Croates et 21 113 Serbes) et 10 506 (9 788 Bosniaques et 718 Croates) en Republika Srpska. Cette année, on a enregistré le retour de 7 769 personnes appartenant à des minorités (1 904 Bosniaques, 1 854 Croates et 4 011 Serbes). Depuis le 15 juin, 37 110 personnes ont été volontairement rapatriées en République fédérale de Yougoslavie et au Kosovo (26 060 personnes en République fédérale, 11 050 au Kosovo). Néanmoins, 74 690 réfugiés environ se trouvent toujours en Bosnie-Herzégovine (10 650 personnes originaires du Kosovo, 24 040 personnes originaires de la République fédérale de Yougoslavie et 40 000 personnes originaires de Croatie).

Sécurité

37. Les tâches confiées à la MINUBH dans le domaine de la police locale jouent un rôle crucial dans l'augmentation des conditions de sécurité permettant le retour des réfugiés et des personnes déplacées. En organisant de fréquentes patrouilles dans les zones de rapatriement et en surveillant étroitement les

activités de la police locale dans ces régions, le GIP contribue à créer un sentiment de sécurité parmi les rapatriés. Il établit également des évaluations des conditions de sécurité avant d'organiser le retour des rapatriés et surveille la mise en oeuvre par la police locale des plans de sécurité convenus.

38. Le bureau des droits de l'homme de la MINUBH s'est récemment occupé surtout des questions d'expulsion pour libérer des logements pour les rapatriés. Pour mieux sensibiliser la police locale au rôle et aux responsabilités qui lui incombent dans le processus d'expulsion, et pour renforcer l'efficacité du service du logement du canton, le bureau a mis en oeuvre, entre le 7 juin et le 5 juillet, dans le canton de Sarajevo, un plan d'expulsion de logements s'étalant sur 28 jours. Dans ce contexte, il a suivi et formé les membres de la police locale aux questions d'expulsion. Sur les 89 expulsions forcées de familles habitant des logements sociaux prévues pour cette période, 66 d'entre elles ont pu être menées à bien. Ce succès permet non seulement le retour de réfugiés, mais aussi crée chez les rapatriés le sentiment que la police continuera à assurer un climat de sécurité et de sûreté. Il est prévu de mener des actions analogues en Republika Srpska et dans d'autres régions de la Fédération.

39. À Stolac, l'intervention du bureau des droits de l'homme a permis d'améliorer de manière notable la prévention et la détection des crimes. Au cours des huit derniers mois, on n'a enregistré aucun acte de violence grave lié au rapatriement des réfugiés. L'année dernière, entre mars et novembre, les responsables de la police locale avaient feint d'ignorer plus de 70 incidents violents dirigés contre des rapatriés bosniaques.

40. La MINUBH s'occupe également de remédier à la discrimination flagrante dont fait preuve la police à l'égard des minorités dans le cadre de ses pouvoirs de réglementation, qui font obstacle à l'exercice de divers droits, dont le droit de retour et la liberté de mouvement. Pour intimider les minorités ethniques et les empêcher de retourner dans les maisons qu'elles occupaient avant la guerre, la police locale, contrôlée par des groupes politiques aux visées nationalistes, souvent ne respecte pas les procédures réglementaires de délivrance des cartes d'identité. Le 30 juillet, le Haut Représentant a pris une décision visant à faciliter la délivrance de ces cartes aux rapatriés dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine. Le GIP a ensuite institué un système de surveillance de l'application de la décision dans le canton 10, y compris Drvar, où le retour de Serbes bosniaques s'est heurté à de graves difficultés du fait de la politique d'obstruction menée par les autorités. Le GIP étendra rapidement ses activités de surveillance de l'application de la décision du Haut Représentant à l'ensemble du pays.

41. Pour promouvoir une plus grande liberté de mouvement, la MINUBH s'est employée à examiner les mandats d'arrêt délivrés dans l'ensemble du pays depuis 1992, qui ne sont peut-être plus valides. Elle a mis au point des procédures d'application de mécanismes permettant de lever les obstacles à l'abrogation de ces mandats. Toujours dans le même but, elle a également démantelé les points de contrôle illégaux de la police et surveille la délivrance des plaques d'immatriculation ordinaires par les autorités locales.

42. Le déminage revêt une importance cruciale pour assurer le rapatriement en toute sécurité des réfugiés et des personnes déplacées dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a recruté six équipes de déminage par l'intermédiaire du Centre d'action antimines et des organisations locales de défense civile. Ces équipes repèrent et balisent les champs de mines et procèdent aux opérations de déminage dans les zones de rapatriement prioritaires. Le Conseil du Centre d'action antimines des donateurs pour la Bosnie-Herzégovine a récemment achevé un examen global du plan d'action antimines pour le pays, et a fait des recommandations pour renforcer les structures d'action antimines et réduire le coût des opérations.

43. Je me félicite de l'importante contribution versée par le Gouvernement néerlandais au Fonds d'affectation spéciale d'action antimines du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il faudra disposer de fonds supplémentaires pour créer les capacités et fournir l'assistance technique nécessaires à la Commission locale de déminage et aux centres d'action antimines, comme l'a recommandé l'équipe qui a effectué l'examen. Le Fonds international d'affectation spéciale pour la Slovénie, qui finance le déminage, bénéficiera de l'offre des États-Unis d'Amérique de doubler leur contribution en novembre.

Aide humanitaire

44. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a distribué 980 tonnes de vivres et autres produits aux 38 700 réfugiés qui sont arrivés de République fédérale de Yougoslavie à la suite de la crise du Kosovo. Depuis mars 1998, le PAM a aligné ses critères de prise en charge sur ceux du système de protection sociale du pays de façon à éviter les problèmes de transition lorsque les autorités nationales prendront le relais et que le PAM mettra fin à son assistance. Le PAM conserve un bureau de liaison avec le HCR pour la planification des opérations d'urgence dans la région, mais a progressivement retiré son assistance en Bosnie-Herzégovine fin juin.

45. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a fourni des médicaments, des articles d'hygiène, des vêtements, des manuels scolaires et des auxiliaires pédagogiques à plus de 3 000 enfants réfugiés venant de la République fédérale yougoslave. Il a également fourni un appui éducatif et psychologique à près de 1 000 enfants de cinq centres collectifs appartenant à tous les groupes d'âge, ainsi que des services éducatifs en matière de nutrition, d'hygiène et de soins pendant la grossesse dans le cadre des écoles pour les femmes enceintes : en coopération avec des organisations non gouvernementales locales il a organisé des stages de formation psychosociale et aux droits des enfants pour le personnel s'occupant des enfants réfugiés de 10 établissements de la Republika Srpska.

46. Le HCR poursuit ses efforts pour recenser, rénover ou construire des logements dotés d'installations de chauffage pour quelque 6 000 réfugiés. Mais, soucieux de se concentrer sur des activités de protection et des solutions durables, le HCR confie quelques-unes des tâches à plus long terme à des organisations spécialistes du développement ou aux autorités locales, notamment la rénovation des abris, les opérations de déminage ainsi que l'octroi de microcrédits et les programmes de développement d'activités rémunératrices.

47. Le PNUD remet actuellement en état des logements pour 500 familles déplacées et réfugiées afin de leur permettre de retrouver les habitations qu'elles occupaient avant la guerre et de libérer des logements pour les réfugiés arrivant de l'étranger. La réhabilitation de 241 maisons en Bosnie centrale a été achevée en août. En outre, le PNUD a accompli un progrès décisif avec le lancement d'activités de reconstruction dans la municipalité de Kotor Varos (Republika Srpska). Les programmes du PNUD visent à réunir toutes les conditions préalables au retour des réfugiés et à un développement humain durable : logement, création d'emplois et activités rémunératrices, amélioration des services sociaux et renforcement de l'administration locale. Le PNUD a besoin d'un important appui financier des donateurs pour étendre les programmes à l'ensemble du territoire et augmenter le nombre des bénéficiaires.

C. Bonne gouvernance et société civile

48. L'instauration de la démocratie et d'une culture civique est d'une importance cruciale pour la stabilité et la prospérité à long terme de la Bosnie-Herzégovine. La MINUBH et les organismes des Nations Unies ont engagé une action en profondeur pour promouvoir un gouvernement et des institutions locales responsables, l'esprit civique et la réconciliation, et des médias libres et ouverts.

Administration locale

49. Pour renforcer l'administration locale dans six municipalités du nord-ouest de la Bosnie-Herzégovine, qui avait des liens économiques et sociaux naturels avant la guerre et qui se trouvent actuellement dans une situation difficile à cause de la présence d'un grand nombre de personnes déplacées et de réfugiés, le PNUD a installé des ensembles logiciels d'initiation à l'administration municipale et a formé les fonctionnaires à leur utilisation. Il a également aidé ces municipalités à établir des plans de reconstruction et de développement. Pour développer le sens des responsabilités chez les fonctionnaires municipaux, la MINUBH a organisé des réunions périodiques entre la police et les bureaux des procureurs afin de faire avancer les affaires de corruption impliquant des fonctionnaires de l'administration locale.

Société civile

50. Dans le cadre de son Programme de développement de la société civile visant à renforcer les organisations civiques locales, le PNUD a participé à l'organisation de manifestations sur le renouveau culturel, les médias, la protection de l'environnement ainsi que des manifestations sportives et éducatives. Il a également fourni une assistance en faveur des groupes vulnérables et des initiatives d'action civique. Il continue à appuyer le Centre de conseils et d'information qui informe les rapatriés de leurs droits dans différentes antennes. La MINUBH facilite l'information et le renforcement d'associations juridiques professionnelles. Elle a ainsi contribué à la création d'une association des juges des tribunaux de la Fédération connaissant des infractions mineures.

51. Le dialogue entre l'État et ses ressortissants est une marque essentielle des sociétés démocratiques. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a

organisé une série de séminaires dans la Fédération et en Republika Srpska pour promouvoir le dialogue social entre représentants du Gouvernement, des employeurs et des syndicats et améliorer les conditions de travail. L'OIT s'est également employée à favoriser le changement social en associant les Ministères du travail et les institutions connexes de Bosnie-Herzégovine aux préparatifs d'une conférence sur cette question pour la région des Balkans.

52. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) s'est attachée aux préparatifs de l'Année internationale pour la culture de la paix en élaborant des programmes visant à promouvoir la paix et la réconciliation entre tous les groupes ethniques. À Mostar, l'UNESCO et la Banque mondiale ont uni leurs efforts pour reconstruire le "Vieux Pont" qui a valeur de symbole. Pour favoriser la réconciliation nationale dans le respect du patrimoine culturel de l'ensemble de la population de Bosnie-Herzégovine, l'UNESCO a inscrit 166 monuments sur sa liste de protection et de sauvegarde des monuments. L'UNESCO fournit également une assistance à la Bibliothèque nationale et de l'Université, aux archives de la Fédération, à la mosquée Tabaeica de Mostar, au musée du monastère franciscain de Kraljeva Sutjeska, et à la restauration du minaret de la mosquée Magribija à Sarajevo. L'organisation a également prêté son concours pour la préparation d'une nouvelle loi sur la protection du patrimoine culturel.

Médias

53. Pour favoriser l'établissement de médias nationaux ouverts, l'UNESCO aide les autorités de Bosnie-Herzégovine à rédiger une loi régissant des établissements publics de radiodiffusion et de télévision. Ceci facilitera la production de programmes nationaux d'information et d'actualité, facteurs importants de la création d'une identité nationale. Les spécialistes locaux de Bosnie-Herzégovine ont reçu une formation technique et une aide financière pour produire des documentaires télévisés de qualité. L'UNESCO a déjà contribué à améliorer la qualité de la programmation des médias en Bosnie-Herzégovine. Le bureau des affaires publiques de la MINUBH a mis au point des programmes qui soulignent l'importance du sens des responsabilités et de l'esprit civique pour les médias. Il a lancé à Banja Luka des campagnes d'information visant à mieux sensibiliser l'opinion sur les questions relevant de l'état de droit.

D. Promotion du redressement économique et social

54. Les activités de l'ONU en faveur du redressement économique et social se concentrent sur les domaines essentiels de l'emploi, de la santé, de l'éducation et des autres services publics. Le PNUD a établi le premier rapport national sur le développement humain de la Bosnie-Herzégovine qui constitue une base statistique pour la planification et la définition de la politique économique et sociale.

Emploi

55. Le Programme du PNUD pour l'emploi et la protection de l'environnement dans les villages favorise le redressement en fournissant des emplois temporaires aux groupes les plus vulnérables à travers des activités de remise en état de l'infrastructure et de l'environnement. Du mois de juin au mois d'août, ce

programme a exécuté 11 petits projets de travaux publics dans 11 municipalités, créant huit semaines d'emploi pour 1 705 personnes au chômage. L'appui des donateurs est vital pour la poursuite de ce programme.

56. Le BIT a entrepris une action pour réduire le chômage et faciliter la transition d'un système économique à planification centrale tel que celui d'avant la guerre à une économie de marché. Durant la période examinée, le BIT a principalement cherché à aider et renforcer les petites entreprises et les microentreprises. Des activités préliminaires sont en cours dans la région de Livno pour établir une agence de développement des entreprises qui fera partie du réseau national comptant actuellement quatre agences, situées à Brcko, Banja Luka, Bihac et Mostar.

Santé

57. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a achevé son initiative de deux ans pour renforcer les établissements de soins de santé primaires et la formation des professionnels. Plusieurs programmes de reconstruction à base communautaire sont en cours, notamment la reconstruction d'installations choisies par les autorités locales, l'achat de matériel et la formation du personnel dans quatre centres en Republika Srpska. Des programmes pour la santé mentale, la santé des femmes et les soins à domicile pour les personnes âgées sont en cours. Le Plan stratégique pour un système de santé à l'échelle de la Fédération a été mis au point en juin. L'OMS a commencé un projet de jumelage international entre hôpitaux qui permet aux professionnels locaux de la santé de participer à des échanges avec des établissements de santé à l'étranger. Les autres programmes de l'OMS comprennent la formation aux bonnes pratiques de la pharmacie, la surveillance de la tuberculose, le contrôle de la qualité des services procurés par les professionnels nationaux, la fourniture de matériel et de médicaments et la lutte contre les maladies non transmissibles.

58. L'UNICEF a contribué aux changements de politique et de pratique dans le secteur de la santé juvénile en appuyant la création des listes nationales de médicaments essentiels dans les deux entités. La Journée nationale de vaccination, consacrée à l'élimination de la poliomyélite, a touché 90 000 enfants en Republika Srpska. Trois salles de jeux psychosociales ont été ouvertes dans des hôpitaux pédiatriques et la formation nécessaire a été donnée au personnel. Des classes spéciales pour les enfants infirmes ont été ouvertes également à six endroits supplémentaires en Bosnie-Herzégovine sur la base de l'évaluation faite par Médecins du Monde. Des stages de formation du dernier niveau ont eu lieu pour 40 éducateurs des deux entités au sujet de l'organisation des services psychologiques. L'UNICEF et l'Université de Californie appliquent un projet pour la guérison des traumatismes dans plus de 30 écoles à travers toute la Bosnie-Herzégovine.

Éducation

59. Pour améliorer les normes d'éducation dans l'année scolaire 1999/2000, l'UNICEF a organisé une table ronde sur la formation des enseignants afin d'analyser les réalisations de l'année scolaire précédente. L'UNICEF continue à organiser des sessions de formation au sujet des droits des enfants à l'intention des éducateurs dans la Fédération. En Republika Srpska, un groupe

de travail officiel rédige un rapport sur la situation des droits de l'enfant. Les autres actions menées par l'UNICEF comprennent la mise au point de programmes de télévision et de radio pour les enfants, y compris les réfugiés.

60. L'UNESCO continue à améliorer l'infrastructure de l'éducation en construisant, en remettant en état et en équipant des écoles. L'UNESCO a achevé deux écoles en juillet, à Breza et Zavidovici, pour accueillir plus de 2 000 élèves. Le réseau des écoles associées de l'UNESCO réunit actuellement 45 écoles qui peuvent aujourd'hui échanger des moyens didactiques et des contacts par l'Internet avec des centaines d'écoles associées à l'UNESCO dans le monde entier. Le Programme de l'UNESCO pour les besoins spéciaux comprend un centre spécialisé à l'école "Simin Han" de Tuzla, qui forme les enseignants des deux entités. Le projet de l'UNESCO pour les jardins d'enfants a créé un centre de perfectionnement pour donner aux enseignants accès à l'information et à des activités de formation. Le centre encourage également la participation des parents aux soins aux enfants, la création de clubs d'enfants et la diffusion de publications destinées aux éducateurs.

Services publics

61. La communauté internationale a réagi positivement à la résolution 900 (1994) du Conseil de sécurité et procuré, depuis lors, des contributions de plus de 20,7 millions de dollars des États-Unis au Fonds fiduciaire des Nations Unies pour le rétablissement des services publics essentiels à Sarajevo. Durant les trois derniers mois, la MINUBH a exécuté 30 projets à impact rapide. Le nombre total des projets exécutés à Sarajevo s'élève aujourd'hui à 50 projets de long terme et 373 projets à impact rapide dans les domaines de la santé publique, du logement, de l'eau, de l'énergie, des transports publics, des communications, de l'éducation et de l'assainissement.

III. OBSERVATIONS

62. La tâche qu'accomplit la MINUBH pour assurer la prééminence du droit et la justice est l'une des clefs de l'action menée par la communauté internationale pour établir une paix et une stabilité durables et auto-entretenues en Bosnie-Herzégovine et dans toute la région. La jouissance, par tous les individus, de la sécurité et de l'égalité des chances dépend du respect de la prééminence du droit, surtout dans les sociétés multiethniques. En renforçant les institutions juridiques et judiciaires démocratiques, la MINUBH aide aussi au redressement économique et au retour des personnes déplacées et des réfugiés. Non moins importante est la contribution de la MINUBH à la création des conditions nécessaires pour permettre à la population de la Bosnie-Herzégovine de lutter contre la criminalité organisée, la corruption et les autres phénomènes sociaux négatifs qui caractérisent de nombreux pays en transition.

63. Comme le montre le présent rapport, la MINUBH progresse régulièrement dans son action d'ensemble pour atteindre son but complexe et difficile d'établir des forces de police multiethniques, professionnelles et démocratiques dans toute la Bosnie-Herzégovine. Des mesures positives concrètes ont été prises, notamment l'entrée en fonctionnement, en juillet, de l'École de police de la Republika Srpska et les activités d'intégration des forces de police des cantons 6 et 7 dans la Fédération. La création du Service national des frontières marquera une

étape majeure dans le renforcement du statut d'État de la Bosnie-Herzégovine et dans la stabilisation de son économie. Le groupe de travail créé par la présidence commune s'est mis sérieusement au travail à la suite des vives admonestations du Haut Représentant et de mon Représentant spécial. L'entrée en fonctionnement du service des frontières d'ici le 1er décembre 1999 est pleinement réalisable. Les parties doivent faire en sorte que cette échéance soit respectée.

64. La publication, le 18 août, de l'annexe à la sentence arbitrale définitive sur Brcko dispose que le Groupe international de police conserve son autorité sur le nouveau système de force publique du district conformément à l'annexe 11 de l'Accord de paix de Dayton. La sentence arbitrale confie aussi à la MINUBH la tâche importante d'aider à mettre en place la force de police mixte ainsi qu'un système judiciaire et pénal unifié dans le district, en coopération étroite avec le superviseur international de Brcko.

65. Malgré les progrès réalisés, il faut constater que, dans les deux entités, les dirigeants de chaque communauté ethnique continuent à faire preuve d'un grave manque de volonté politique pour améliorer le fonctionnement de la police et des tribunaux conformément aux normes internationales. La MINUBH rencontre constamment des difficultés dans le recrutement de fonctionnaires de police venant de groupes minoritaires. Elle s'est heurtée à des délais démesurés, provoqués par le refus des parties d'accepter des insignes neutres d'un commun accord et de les porter. Des interventions politiques massives sont la cause évidente du manque d'impartialité dont la police et les fonctionnaires de justice locaux font preuve dans les affaires d'éviction et les affaires pénales qui ont des ramifications ethniques. Certains fonctionnaires de justice locaux s'efforcent, dans toute la Bosnie-Herzégovine, d'exercer consciencieusement leurs responsabilités professionnelles mais le grave manque de sécurité pour l'appareil judiciaire sape leur indépendance.

66. Les difficultés créées par l'obstructionnisme politique sont aggravées par le manque de possibilité d'emploi et de développement économique dans de nombreuses régions, particulièrement celles où des membres de groupes minoritaires pourraient rentrer. Des signes de reprise économique et de développement commencent à se manifester mais le manque de ressources et d'emplois fait gravement obstacle à l'accélération des retours. Les projets du PNUD et les autres programmes de l'ONU qui portent sur l'ensemble des problèmes soulevés par le retour nécessitent et méritent un fort appui des donateurs. Simultanément, les parties doivent veiller à assurer l'exercice responsable du pouvoir dans la transparence en matière de perception, d'emploi et de décaissement des ressources de l'État afin de favoriser une plus grande autonomie économique.

67. Comme indiqué dans le présent rapport, les activités humanitaires s'achèvent peu à peu en Bosnie-Herzégovine. Le PAM ne conserve plus qu'un bureau de liaison pour les interventions en cas d'urgence. J'adresse mes félicitations au PAM pour l'exécution réussie d'un grand programme d'aide alimentaire en Bosnie-Herzégovine, dont le montant total a représenté 575,4 millions de dollars depuis 1992. Durant la guerre, le programme d'aide alimentaire du PAM a joué un rôle essentiel pour assurer la survie de vastes groupes de la population de Bosnie-Herzégovine.

68. Le présent rapport a mis en évidence l'interdépendance et l'importance critique des activités des organismes, des institutions spécialisées et des programmes des Nations Unies pour créer les conditions préalables d'un environnement sûr. Leur action en faveur du bon exercice du pouvoir et leur aide au redressement économique de la Bosnie-Herzégovine créent le contexte et complètent les efforts de la MINUBH pour aider à instaurer la prééminence du droit. Mon Représentant spécial continuera à coordonner les activités du système des Nations Unies pour permettre à toutes les institutions de contribuer aussi efficacement que possible au processus de paix.

69. À un moment où les ressources internationales sont de plus en plus sollicitées au profit du Kosovo et d'autres régions du monde, alors que la lassitude des donateurs à l'égard de la Bosnie-Herzégovine est bien réelle, le refus qu'une grande partie des dirigeants locaux oppose à la création de conditions favorables aux retours et à l'application intégrale de l'Accord de paix de Dayton ne peut pas être toléré. Les dirigeants de chaque communauté en Bosnie-Herzégovine ne doivent pas oublier que l'appui économique international et l'aide à la reconstruction dépendent du respect de leurs obligations et de leurs engagements. Ils doivent reconfirmer ces engagements et les poursuivre plus vigoureusement. Les efforts des diverses organisations internationales doivent aussi être rationalisés et rendus plus complémentaires. La MINUBH continuera à travailler avec le Haut Représentant pour centrer l'activité de chaque organisation sur son domaine de compétence particulière et veiller à ce que la mise en oeuvre civile avance de manière cohérente. L'aide des donateurs doit être également coordonnée et dirigée vers les domaines prioritaires. À cet égard, les donateurs sont à nouveau vivement invités à contribuer au Fonds fiduciaire des Nations Unies pour l'aide en matière de police, qui a déjà identifié les besoins de financement prioritaires.

70. La présence robuste de la SFOR est indispensable à l'exécution du mandat de la Mission. En renforçant l'action qu'elle exerce pour créer des institutions de police transparentes et responsables et pour éliminer la criminalité organisée et assurer la sécurité aux frontières de la Bosnie-Herzégovine, la MINUBH se dressera directement contre les forces qui continuent à faire obstruction à l'application du processus de paix. Aussi longtemps que trois armées séparées continueront d'exister en Bosnie-Herzégovine, une réduction précipitée des forces de la SFOR pourrait servir les visées de ceux qui souhaitent ralentir le progrès de la mise en oeuvre civile à ce stade critique où les institutions de police locales restent fragiles.

71. Un engagement total et vigoureux est aujourd'hui nécessaire pour que les efforts que nous avons accomplis jusqu'à présent produisent des résultats favorables et durables à long terme. Moyennant le maintien du ferme appui politique et financier des États Membres, j'ai l'espoir que l'ONU et les autres organisations internationales actives dans la région continueront à progresser dans l'exécution du mandat qu'elles ont reçu du Conseil de sécurité.

AnnexeCOMPOSITION DU GROUPE INTERNATIONAL DE POLICE
AU 10 SEPTEMBRE 1999

Allemagne	158
Argentine	23
Autriche	36
Bangladesh	35
Bulgarie	35
Canada	22
Chili	11
Danemark	29
Égypte	33
Espagne	55
États-Unis d'Amérique	147
Estonie	5
Fédération de Russie	23
Fidji	5
Finlande	12
France	104
Ghana	100
Grèce	15
Hongrie	36
Inde	100
Indonésie	31
Irlande	35
Islande	2
Italie	23
Jordanie	120
Kenya	0
Lituanie	2
Malaisie	47
Népal	18
Nigéria	16
Norvège	10
Pakistan	68
Pays-Bas	53
Pologne	49
Portugal	25
Roumanie	18
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	73
Sénégal	17
Suède	55
Suisse	3
Thaïlande	5
Tunisie	2
Turquie	24
Ukraine	21
<u>Total</u>	<u>1 691</u>

Le nombre de contrôleurs de la police civile varie en raison des relèves et du récent transfert d'un certain nombre d'agents de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.
